

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2012-15 du 12 juillet 2012 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1230467S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2012-10 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 12 juillet 2012,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre FRESSY est nommé en qualité de directeur de l'Établissement français du sang Guadeloupe-Guyane à compter du 16 juillet 2012. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Pierre FRESSY bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (la décision DS 2012-57 du 12 juillet 2012).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 12 juillet 2012.

*Le président par intérim
de l'Établissement français du sang,*
PR P. TIBERGHEN